

**DELIBERATION**  
2022/N°41

**Nombre de Conseillers :**  
EXERCICE : 33  
PRESENTS : 26  
ABSENTS : 32

**SÉANCE DU 31 MARS 2022**

DATE D’AFFICHAGE  
23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION  
22 Mars 2022

**OBJET: Adoption de la  
participation communale 2022  
au CCAS**

Certifie le caractère exécutoire pour  
avoir été transmis en  
sous-Préfecture le 06/04/22 et  
publié (ou notifié) le 06/04/22.

Le Maire,




Cette présente délibération peut faire  
l’objet d’un recours auprès du  
Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à partir de sa publication  
(ou notification).

VILLE DE BRUAY SUR

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 059-215901125-20220331-D41\_2022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Mme DUHAMEL Sylvia, Maire de la Commune

**Etaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte  
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal  
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick  
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire  
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane  
Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien

**Absents excusés :** M. MUSY Frédéric

**Le Conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/03/2022, portant adoption du budget 2022,

Considérant que le budget 2022 prévoit un montant global de subvention au bénéficiaire du Centre Communal d’Action Sociale,

Considérant l’avis de la commission Finances en date du 15/03/2022,

Considérant qu’il convient d’allouer une subvention annuelle, afin d’assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d’Action Sociale de notre commune pour 2022,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l’attribution d’une subvention annuelle 2022 d’un montant de 530 000 € au CCAS de la commune, les crédits sont ouverts au budget 2022 sur la ligne budgétaire 65 7362 sous fonction 520

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération à l’UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

pour être conforme,




Sylvia DUHAMEL